

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18120 / 100723
Cremo S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-17641 / 101656
Erma Boécourt SA, 2856 Boécourt
secteurs: biseautage et polissage de verres de montres.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 1 F
01.02.2011–31.01.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 11-18146 / 112358
Wittwer & Fils Transports SA, 1024 Ecublens VD
logistique et transport
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18142 / 110304
Skynight SA, 1242 Satigny
techniciens et monteurs
besoins spéciaux de consommation
35 H
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-18105 / 112354
blue-infinity S.A., 1227 Carouge GE
service de piquet pour leurs clients dans le secteur bancaire.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18111 / 110290
Feldschlösschen Getränke AG, 1762 Givisiez
Préparation des commandes, livraison
besoins spéciaux de consommation
12 H
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 11-18144 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Ligne Perfusion Flacons (zone de remplissage-stérilisation) et
Ligne Nutrition Queutage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 11-18104 / 109263
Ferring International Center SA, 1162 St-Prex
unité de production pharmaceutique et équipe de maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
87 H, 94 F
01.01.2010–31.12.2012 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

22 mars 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail